

N°2
Février
2021

Edit'eau

Sommaire

Lancement de l'année 2021 et l'arrivée des MAEC Eau sur le SAGE Auzance Vertonne !

L'année 2021 a bien commencé avec une animation à Jard-sur-Mer en janvier sur l'**itinéraire technique d'un blé en agriculture biologique**. Quels leviers existent pour limiter le désherbage chimique ? Est-ce applicable en conventionnel ? Ces questions ont été abordées lors de cette matinée en compagnie des exploitants de l'EARL BIORAE. Nous vous invitons à lire leur **témoignage** (page 5). D'autres animations sont prévues dans l'année. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure.

Une nouveauté, et pas des moindres, s'inscrit au Contrat Territorial Eau. A la fin de l'année 2020, nous avons déposé un dossier pour mettre en place des **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) à enjeux eau sur les bassins versants prioritaires du SAGE Auzance Vertonne. Nous avons eu la confirmation que cela avait été accepté et nous vous expliquons plus en détail les mesures mises en place et comment en bénéficier (page 2 et 3).

Bien entendu, toutes les actions d'**accompagnement individuel et collectif des exploitations** sont toujours d'actualités sur 2021. Vous pouvez en bénéficier sur demande en fonction de votre éligibilité.

Retrouvez toutes nos actualités et actions sur notre site internet
www.sageauzancevertonne.fr.

P2-3 Des MAEC sur le territoire !

P4 Le projet Osolemi'Eau : Résultats des pratiques en ACS et résultats

P5 Le Désherbage mécanique du blé en AB : Témoignage

p6 Bulletin de santé du végétal et un point sur la qualité de l'eau



Edouard DE LA BASSETIERE
Président du syndicat mixte (SMAV)
Président de la Commission Locale de l'Eau



SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

Des MAEC mises en place sur le SAGE!

Petit récap' des MAEC disponibles

Afin d'aider à maintenir l'élevage au sein de l'agriculture du territoire, le SMAV et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire ont mis en place en partenariat avec d'autres structures des **mesures agroenvironnementales et climatiques** (MAEC). L'objectif est d'accompagner les agriculteurs locaux qui vont ou souhaitent aller vers des pratiques alliant performance environnementale et économique.

Une MAEC, c'est quoi ?

Info



L'agriculteur engage son exploitation ou ses parcelles sur une durée de 5 ans à respecter un cahier des charges en échange d'une compensation financière. Cette année, il est possible exceptionnellement de contractualiser une MAEC maintien sur un an.

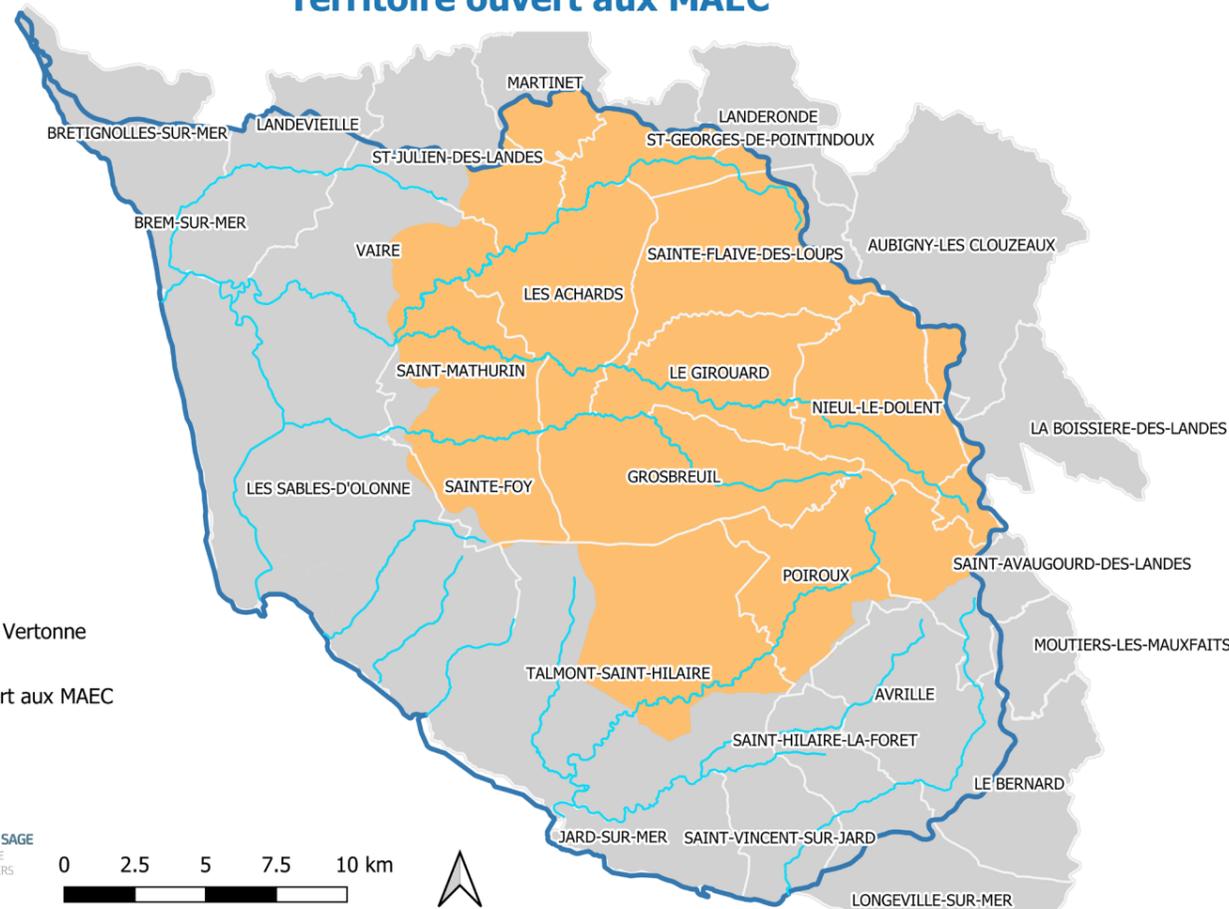
Je suis intéressé, que dois-je faire ?

Si vous souhaitez vous engager dans une MAEC, il vous faut **remplir une demande pour réaliser un diagnostic de pratique puis un pré-diagnostic** de votre exploitation qui vérifiera son éligibilité. Ce pré-diagnostic est obligatoire. Vous devez renvoyer votre demande avant le 10 avril 2021 au Syndicat Mixte Auzance Vertonne ou à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Ensuite, vous serez accompagné par la structure de votre choix pour votre déclaration PAC qui est à faire avant le 17 mai 2021.

L'engagement est sur un an pour la mesure maintien et sur 5 ans pour les mesures évolution. Dans ce dernier cas, vous bénéficierez d'un suivi afin de vous aider à mettre en oeuvre le cahier des charges sur la durée du contrat.

Territoire ouvert aux MAEC



4 MAEC sont désormais ouvertes sur le territoire pour l'année 2021. On compte deux mesures Système évolution polyculture élevage herbivore (**SPE 1 et 2**), une mesure maintien polyculture élevage herbivore (**SPM1**) et une mesure évolution polyculture élevage herbivore à dominante céréales (**SPE 5**).

Critères d'éligibilité

Avoir au moins 50 % de sa SAU sur le territoire ouvert aux MAEC (cf. carte)
10 UGB herbivores au minimum

Grandes cultures ≥ 40% SAU	Grandes cultures < 40% SAU		
35% ≤ Herbe ≤ 44% SAU	35% ≤ Herbe < 60% SAU	60% ≤ Herbe < 65% SAU	60% SAU ≤ Herbe

Cahier des charges

N + 3			A respecter sur une année
44% SAU ≤ Herbe	60% SAU ≤ Herbe	65% SAU ≤ Herbe	60% SAU ≤ Herbe
Maïs ≤ 29% SFP	Maïs ≤ 22% SFP	Maïs ≤ 18% SFP	Maïs ≤ 22% SFP

Part de concentrés achetés :

- < 800kg/UGB bovine ou équine
- < 1 000kg/UGB ovine
- < 1600kg/UGB caprine

N + 5

A respecter sur une année

IFT

- 40% herbicides
- 50% hors herbicides

SPE herbivore céréales évolution (SPE 5)	SPE herbivore évolution 1 (SPE 1)	SPE herbivore évolution 2 (SPE 2)	SPE herbivore maintien niveau 1 (SPM 1)
170€/ha/an	168€/ha/an	226€/ha/an	138€/ha/an

Plafonds

La transparence GAEC est appliquée.

10 000€/exploitation/an

12 000€/exploitation/an

7 500€/exploitation/an



Elise DUFLOS
301, rue du maréchal ferrant
85440 Talmont Saint Hilaire
02 51 96 84 10
contact@sageauzancevertonne.fr



Carin BARBERIS
21, boulevard Réaumur
85000 La Roche-sur-Yon
02 51 36 83 30
carin.barberis@pl.chambagri.fr



Sylvain REVAUD
12 boulevard Réaumur - BP 27
85000 La Roche-sur-Yon
02 51 36 51 51 / 06 23 32 92 65
s.revaud@cavac.fr



Vincent BROSSILLON
21, boulevard Réaumur
85000 La Roche-sur-Yon
02 51 47 96 46
grapea.civam85@gmail.com

Mené par l'APAD et financé par l'Agence de l'Eau, le projet Osolemi'Eau a pour objectif de faire face au manque de données de ces systèmes et de leurs impacts sur l'environnement, en particulier sur la qualité de l'eau. Ainsi, une trentaine d'agriculteurs situés sur le bassin Seine Normandie ont été volontaires pour participer à caractériser la diversité des pratiques entre 2016 et 2020. Aujourd'hui, nous avons les premiers résultats qui arrivent.

La fertilisation azotée

L'ensemble de la stratégie de fertilisation doit être repensée quand on veut se lancer en ACS. En effet, la minéralisation est ralentie et le stockage de la matière organique entraîne une consommation d'azote par les micro-organismes. Malgré tout, l'indice de minéralisation reste satisfaisant à élevé dans 84% des cas étudiés lors du projet Osolemi'Eau. La part de **matière organique** est **augmentée sur l'horizon superficiel** des sols de 14 à 44%. En conséquence, la fertilisation n'est pas réduite.

Un effet sur la réserve utile des sols en eau est aussi observé par les exploitants : **elle augmente** également de 8.4% en 30 ans.



Couvert végétal en semis en direct chez Médéric De Larocque - Saint-Mathurin
Crédits SMAV

Info L'ACS c'est quoi ?

L'Agriculture de Conservation des Sols (ACS) met les sols au centre de la stratégie de l'exploitation en favorisant sa fertilité et le développement de la biomasse microbienne.

Pour cela, elle se base sur 3 grands principes :

- Une **couverture permanente des sols** qui protège les sols et limite leur érosion
- **Pas ou peu de perturbation mécanique** du sol (peu ou pas de travail du sol)
- Assurer une **grande diversité de cultures**.

Un **groupe d'une trentaine d'agriculteurs, principalement céréaliers, existe en Vendée animé par Thierry Gain avec des formations techniques.**



Structure du sol dans un couvert végétal en semis en direct chez Médéric De Larocque - Saint-Mathurin
Crédits SMAV



APAD Centre Atlantique
Thierry GAIN
6 rue des Vallées
85150 Landeronde
07 89 86 14 91
tgain.apad.ca@gmail.com

Témoignage

Suite à la matinée passée en janvier en compagnie de Franck et Grégory Bluteau sur leur exploitation, nous avons pu échanger quelques mots sur les **pratiques liées à l'agriculture biologique** et notamment au **désherbage du blé**, l'occasion pour nous d'aborder les techniques alternatives aux produits phytosanitaires.

Différents leviers mis en places sur l'exploitation ont été évoqués. Un premier concerne la mise en place de **rotations longues et diversifiées**. Si cela réduit drastiquement les graminées, F. Bluteau nous a bien expliqué : « **il faut trouver un juste milieu entre rotation agronomique et rotation économique** ».



Différence d'une semaine entre deux semis, F. Bluteau pense passer d'abord la houe rotative pour le désherbage - EARL BIORAE
Crédits SMAV

Evidemment, en dernier lieu vient le désherbage à proprement parler. Ici nous nous sommes concentrés sur le **désherbage mécanique**. Trois équipements sont principalement utilisés sur cette exploitation : **la bineuse, la houe rotative et la herse étrille**. De part la précision demandée pour la bineuse, l'importance d'avoir un **semoir très précis** a été particulièrement souligné. Le désherbage mécanique demande 30 à 40% de main d'oeuvre en plus selon Grégory et Franck.

Le choix a été fait d'investir dans une herse étrille avec un **système de ressort** qui permet de régler l'**agressivité des dents**. La diversité importante des réglages permet de remplacer au moins en partie la houe rotative. D'ailleurs quelques conseils ont été donnés : « **Il vaut mieux commencer en étant trop agressif parce que sinon on risque de ne pas être assez efficace** ». Malgré tout, les pertes sur les plants sont faibles (sauf si beaucoup de passages sont effectués). Un point négatif cependant : il est difficile de partager cet équipement à cause des fenêtres d'utilisation relativement courtes.



Franck et Grégory Bluteau - EARL BIORAE
Crédits SMAV

Pour limiter les difficultés au désherbage, ils réalisent également des **semis tardifs**. Cette année, ils ont semé le blé en décembre. Cependant, **la dépendance aux conditions climatiques est plus importante**. De part les fortes pluies de cette fin d'automne - début d'hiver, ils ont été obligés de semer en deux temps leur parcelle à une semaine d'intervalle. Lors de notre visite nous avons pu constater la différence de développement entre les deux dates de semis.



Ci-dessus, la herse étrille et ci-dessous, la bineuse présentes sur l'exploitation - EARL BIORAE
Crédits SMAV



Phyto

Une **forte réduction des IFT hors herbicides** est observée, allant de 20 à 60%, grâce à la mobilisation de leviers agronomiques.

Les **IFT herbicides étaient équivalents aux références régionales et diminuent** ces deux dernières années. On notera que le **glyphosate** représente **10 à 20% de ces IFT** mais est utilisé à **1/3 de la dose homologuée** en règle générale.

Les résultats sont très intéressants en ce qui concerne le **transfert** des produits phytosanitaires au cours d'eau. En effet, ils restent plus facilement dans les parcelles grâce à la **couverture des sols qui limite l'érosion**. L'ACS permet en plus de **doubler la biomasse microbienne des sols** ce qui permet d'**améliorer de 5 à 10% la dégradation** de certaines molécules.

Information : le bulletin de santé du végétal



Dans le cadre du plan écophyto, le bulletin de santé du végétal fait le point sur l'état sanitaire des cultures avec une analyse des risques phytosanitaires, des messages réglementaires... Les informations données permettent d'**adapter la stratégie et les itinéraires techniques**.

Des **pratiques alternatives** et des **produits de biocontrôle** sont également présentés.

Retrouver tous les bulletins sur le site de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

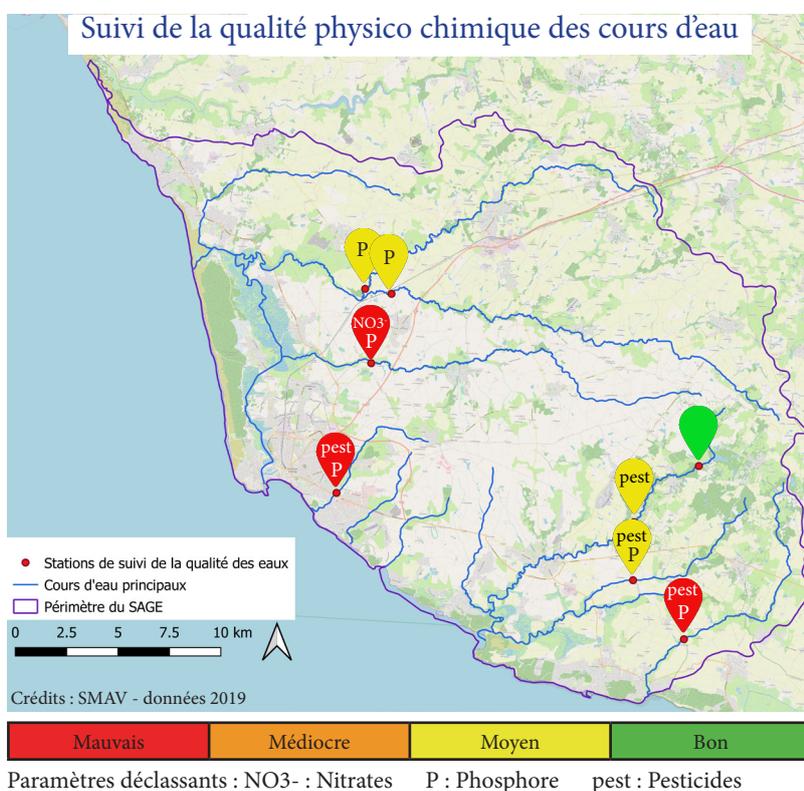
Point sur la qualité de l'eau

Afin de voir l'évolution de la qualité de l'eau, le SMAV réalise des suivis des principaux cours d'eau. Même si le constat est différent d'un cours d'eau à l'autre, les paramètres en excès sont généralement :

- les **matières organiques** (origines diverses) : leur dégradation consomme beaucoup d'oxygène et perturbe ainsi la vie biologique ;
- les **pesticides** ;
- des éléments en excès dans le milieu comme le **phosphore** ou les **nitrate**s.

Parmi les molécules de pesticides retrouvées dans les cours d'eau, quatre sont particulièrement représentées :

- le **diuron**,
- la **terbutryne**,
- l'**AMPA** qui est issu du glyphosate et que l'on retrouve dans certaines lessives,
- le **glyphosate**.



Le SAGE, par l'intermédiaire du Contrat Territorial Eau, s'attèle à travailler dans tous les domaines possibles avec ses différents partenaires (assainissement, industriels, haies bocagères, restauration des cours d'eau, etc.) pour que les efforts agricoles ne soient pas vains.

Retrouvez tous nos suivis sur l'observatoire du SAGE :
observatoire.sageauzancevertonne.fr

Retrouvez toutes nos actualités et nos actions sur notre site internet :

www.sageauzancevertonne.fr

Contacts:

Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau cotiers

ZI du Pâtis - 301, rue du Maréchal Ferrant

85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

Mail: contact@sageauzancevertonne.fr Tel: 02.51.05.88.44

Site Internet: <http://www.sageauzancevertonne.fr/>

Avec le soutien financier de :

